



Discrétion et confusion

Mélanie Couture

Des coupures par règlement

«**I**l n'y a même pas eu de débat au Parlement! L'allocation-logement a été modifiée de façon importante sans qu'il y ait de discussions publiques sur la question!», déplore François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), jugeant le processus employé très peu démocratique.

«Le danger, c'est que les nouvelles règles sont adoptées dans un contexte de déficit zéro: le gouvernement fait des coupures par règlement et on n'a pas l'occasion de réagir!», ajoute Mme Jetté. «En principe, un règlement est là pour préciser la loi. En ce moment, les règlements ont plutôt tendance à limiter les avantages accordés par la loi», dit-elle.

NOMBRE DE LOIS PUBLIQUES ANNUELLEMENT ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBÉCOISE	
Année	Nombre de lois
1872	53
1892	43
1912	80
1932	85
1952	112
1972	68
1992	65

Durant l'été 1996, un décret très complexe a apporté des modifications importantes dans les prestations qui sont accordées à certains ménages à faible revenu pour alléger le fardeau financier que représente le coût de leur logement. En gros, le décret prévoyait l'élargissement des subventions à un plus grand nombre de personnes, mais en réduisant pour chacun le montant de l'aide accordée. «On ne donne pas plus, on redistribue la pauvreté», résume Nicole Jetté, coordonnatrice au Front commun des assistés sociaux.

Même une fois qu'ils sont adoptés, la consultation des règlements est plus difficile que celle des lois. «Plus on en ajoute et plus on rend la loi complexe et difficile à interpréter», poursuit Nicole Jetté. «C'est généralement le parti d'opposition qui nous donne l'information sur les nouveaux règlements, peu importe son allégeance!», ajoute-t-elle

TOTAL DES LOIS EN VIGUEUR (1925-1993)	
Année	Nombre de lois en vigueur
1925	277
1941	343
1964	322
1977	393
1993	459

Les nouvelles règles n'ont pas été discutées à l'Assemblée nationale par les députés. Le projet de règlement a été élaboré par des fonctionnaires et ensuite adopté par le Conseil exécutif du gouvernement, composé du premier ministre et des ministres.

En 1993, la professeure de droit Marie-France Bich recensait plus de 2 500 règlements adoptés par le gouvernement québécois, sans compter les règlements municipaux et ceux d'autres organismes ou agences. Mme Bich explique que c'est le rôle de plus en plus important de l'État dans notre société moderne qui a causé une hypertrophie de l'administration publique. «Sur le strict plan réglementaire, voie privilégiée de l'action administrative, on semble s'en donner à coeur joie», écrit-elle!.

«C'est pratique un règlement, ça s'adopte et ça se modifie plus facilement et plus rapidement qu'une loi. Mais c'est un couteau à double tranchant: il n'y a pas de consultation publique», selon Mme Jetté.

Sociologie et Sociétés, Défense et illustration du droit québécois, vol XXVI, n° 2, automne 1994.